

dinal Falconieri. L'affaire entre le Cardinal Barberini & le Marquis Correse, fils naturel du feu Prince de Palestrine son Frere, est accommodée. Son Eminence se charge de la nourriture & de son entretien, & l'acte en fut dernièrement passé en présence de Mrs. Carri & Aldrovandi, Auditeurs de Rote. Le démêlé entre le Duc & la Duchesse de Gravina, est aussi en termes d'accommodement, le Pape s'interessant fort à leur reconciliation, & ayant employé le Prince & la Princesse de Ruspoli pour la moyenner. Mr. Coscia s'est aussi rendu par ordre du St. Pere à *Magnanello*, où cette Dame fait sa résidence; pour y travailler, de même que Mr. Orsini Neveu de S. S., qui a fait pour cela quantité d'allées & de venuës. Ce que nous dîmes le mois dernier pag. 417. de l'Evêque de *Policastro* dans le Royaume de *Naples*, est une pure calomnie qui avoit été malicieusement répandue. Ce Prélat n'a jamais été accusé d'hérésie, ni par conséquent absous de ce crime par le Pape, comme on l'avoit publié. Il n'a non plus été accusé d'aucun autre crime dans le grand Procès qu'il a été obligé de soutenir contre le Comte de *Policastro*, Seigneur temporel de la Ville de ce nom; venant au contraire d'obtenir une Sentence définitive, par laquelle, outre qu'il est déclaré innocent de tous les chefs dont il avoit été chargé par ses ennemis, le Pape casse & annule toutes les procédures faites contre lui; & déclare par ses Bulles des 5. Septembre & 9. Octobre dernier, que bien loin que cet Evêque soit atteint & convaincu d'aucun crime, il le rétablit dans tous ses droits & prérogatives. Et afin qu'on ne puisse pas interpréter le jugement rendu dans cette affaire d'une maniere opposée aux intentions du St. Pere, & desavantageuse à la réputation de l'Evêque de